

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le jeudi 19 juin 2008

Sous la présidence de Mr Dominique DE SUTTER, Maire

*Etaient présents : Mr VALLET Philippe, Mme SCALZOLARO Lina, Mme POURCHAIRE Geneviève,
Mr JOURNET Philippe, Mr CITERNE Yves Adjoints*

*Mme PORTEJOIE Christelle, Mme DERRE Dominique, Melle LE MOULT Morgane, Mr RICHARD Thierry,
Melle VASSEUR Emilie, Mme CAETANO Térésa, Mme TORIKIAN Isabelle, Mme SALMON Catherine,
Mme CORUBLE Emmanuelle, Mr JOUSSELIN Bruno Conseillers Municipaux*

*Etaient absents excusés : Mr PAJOT Eric pouvoir à Mme SCALZOLARO Lina
Mr RACAPE Didier-Yves pouvoir à Mr JOURNET Philippe*

Etait absent : Mr ZELEC Ludovic

Secrétaire de séance : Mme DERRE Dominique

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation
d'ajouter à l'ordre du jour, trois délibérations qui sont intervenues après l'envoi de
l'ordre du jour.*

*Le Conseil Municipal **ACCEDE** à la demande de Monsieur le Maire à
l'unanimité.*

**BANQUE DEXIA NOMINATION DU MAIRE
EN TANT QUE CORRESPONDANT**

DONNE délégation au Maire, pour, toute la durée de son mandat, pour procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 6000.00 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants –EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe.

Au titre de la délégation, le Maire, pourra :

- *procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon des termes convenus avec l'établissement prêteur et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article un.*
- *plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,*

ANNULATION TITRES N°373 ET 378 EXERCICE 2007

Suite à une erreur, il a été émis deux titres pour le même mois, pour le loyer de Monsieur LAGOUTTE. Il convient donc d'annuler les titres n° 373 et 378 de l'exercice 2007.

ACCEPTE *d'annuler ces deux titres*

ANNULATION TITRE N° 105 EXERCICE 2005

De même, il a été émis deux titres pour le même mois, pour le loyer de Monsieur LEMELTIEZ et Mademoiselle FAERBER. Il convient donc d'annuler le titre n° 105 de l'exercice 2005.

DONNE *son accord pour l'annulation de ce titre.*

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE

Après en avoir pris connaissance d'un courrier émanant de la Préfecture du Val d'Oise, DECIDE de nommer Madame TORIKIAN Isabelle, en tant que correspondante de défense.

DESIGNATION DE DELEGUES COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE SOCIETE FAYOLLE

Après en avoir pris connaissance d'un courrier émanant de la Préfecture du Val d'Oise, concernant la commission locale d'information et de surveillance de la société FAYOLLE, DECIDE de nommer :

En tant que titulaire :
Monsieur JOURNET Philippe

En tant que suppléant :
Monsieur JOUSSELIN Bruno

Afin de représenter la commune au sein de cette commission.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES

A la suite des élections municipales du mois de mars 2008. Il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.

DECIDE, de contacter par courrier, les personnes de la liste établie par les membres du Conseil Municipal, à savoir :

*Mr RUVICINI Adelino 108 rue de Moisselles,
Mr CHAVAROCHE Daniel 13 avenue des Cèdres,
Mme LOZAIC Odette 2 allée des Bouvreuils,
Mr POULINET Stéphane 31 avenue des Chardonnerets,
Mr OSINSKI Franck rue Hamelin,
Mr THIROUIN Antoine 17 rue de l'Orme,
Mme ALONSO Maria 5 place Ganneval,
Mme DOUSSON Sylvie 34 avenue des Chardonnerets,
Mr PLAIDEAU Philippe 18 rue du Champs de l'Asile 95410 GROSLAY,
Mr GILLET Pierre 14 rue de la Station 95410 GROSLAY,
Mme LE MOULT Christiane 38 impasse Ganneval,
Mr VALLET Philippe 12 avenue des Chardonnerets,
Mme CORUBLE Emmanuelle 7 allée des Rouges-Gorges,
Mme SCALZOLARO Lina 15 rue des Fauvettes,
Mr RACAPE Didier-Yves 35 avenue des Cèdres,
Mr MAILLARD Daniel 2 allée du Richer,
Mr BLAUBLOMME Jean-Claude 19 avenue des Chardonnerets,
Mme ROUYER Christiane 4 avenue des Chardonnerets,
Mr LOUPMON Daniel 15 rue du Moulin,
Mme BERTHONNEAU Jean-Jacques 30 rue des Bleuets,
Mr BINET Claude 18 avenue des Chardonnerets,
Mr DELSUPEXHE Arnaud 19 rue de l'Orme,
Mr TELLIER Yves 15 rue Ganneval,
Mr VAQUEZ Benoît Chemin des Bornes.*

MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de modifier le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U) et de l'instituer sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (NA) délimitées sur le plan de zonage du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 21 décembre 2000,

Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U) ainsi modifié, se substitue à celui institué le 11 septembre 200.

La Commune est bénéficiaire de ce droit de préemption.

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE COLLEGE D'EZANVILLE

*Suite à la construction d'un nouveau collège sur la Commune d'Ezanville. **DECIDE**, de créer, en collaboration avec la Commune de Moisselles, un syndicat pour le transport scolaire pour les élèves de ces deux Communes.*

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVIE AUPRES DE LA PLATE-FORME DE RECUPERATION « VALDEVE »

*Après en avoir pris connaissance d'un courrier émanant de la Préfecture du Val d'Oise, concernant le comité de suivie auprès de la plate-forme de récupération « VALDEVE », **DECIDE** de nommer :*

*En tant que titulaire :
Monsieur JOURNET Philippe*

*En tant que suppléant :
Monsieur JOUSSELIN Bruno*

Afin de représenter la commune au sein de cette commission.

DIMINUTION DU COUT DU REPAS DE CANTINE

***DECIDE**, à l'unanimité des présents, de diminuer le coût du repas de cantine, à partir du 1^{er} septembre 2008,*

Le repas sera facturé de 3,25 € au lieu de 3,75 €

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 16 JUIN 2008 CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LES SCOLAIRES

A la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est tenue le 16 juin 2008, les membres de ladite commission ont désigné la Société des Cars LACROIX, qui est la plus avantageuse au niveau du coût et de la sécurité pour le transport des enfants.

Circuit n° 1 : 235,16 €

Circuit n° 2 : 235,16 €

Circuit n° 3 : 234,50 €

***APPROUVE**, le choix de la Commission d'appel d'offres.*

Monsieur le Maire,

***DONNE** lecture d'un arrêté émanant de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, portant dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal Scolaire de Domont.*

***FAIT PART** d'une demande de la Société DAVRIL pour l'implantation d'un bureau de vente provisoire pour des programmes devant être réalisés à Piscop et à Baillet en France.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.